

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préservier le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préservier le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.1 Protéger l'intégrité écosystémique des milieux naturels terrestres, humides ou hydriques	1.1.1 En utilisant des <i>critères de sélection</i> , la Fiducie va acquérir, soit par don ou par achat, des propriétés qui présentent un intérêt pour la conservation des milieux naturels. 1.1.2 Seulement suite à une évaluation écologique approfondie, la Fiducie procédera à l'acquisition du terrain pour la conservation, conditionnellement au respect des paramètres du <i>programme des dons écologiques</i> .

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Critères de sélection

Hydrographie	- Identification de milieux humides et hydriques (et rives), cours d'eau d'intérêt, bassin versant d'importance (services écosystémiques), habitats du poisson
Habitats fauniques d'intérêt	- Habitat d'espèces à grand domaine vital, habitat faunique reconnu (héronnières)
Faune menacée	- Espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats
Milieu forestier	- Forêts matures, forêts rares, forêts significatives
Milieu ouvert	- Friche, prairies, milieu champêtre, pâturages
Autres	- Espèces à intérêt particulier pour le territoire et la communauté incluant leurs habitats. Ceux-ci peuvent présenter une signification culturelle, sociale ou historique.

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.2 Restaurer ou bonifier certains milieux naturels en augmentant la biodiversité.	1.2.1 D'après l'évaluation écologique des propriétés acquises, la Fiducie va entreprendre des projets de restauration des milieux naturels dégradés et ainsi favoriser le rétablissement des écosystèmes. -1.2.2 Lorsque l'écosystème est considéré comme dégradé, il s'agit de restaurer les fonctions écosystémiques ainsi que de bonifier certains milieux naturels.

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.3 Initier un Plan de Conservation, des études ou des travaux d'évaluation écologique	<p>1.3.1 Dès 2022, La Fiducie aura en place d'une façon continue, un inventaire et un plan de conservation des immeubles constituant son capital immobilier. Ce plan de conservation distinguera les biens faisant partie du capital immobilier de conservation.</p> <p>1.3.2 Le Plan de conservation décrira l'état et l'évolution des écosystèmes protégés et recensés et établir les mesures de protection qui sont applicables.</p> <p>1.3.3 WILD pourrait aussi entreprendre d'autres études à propos de tout élément des écosystèmes protégés de son inventaire ainsi que fournir des indicateurs sur les habitats fauniques et les zones d'espèces menacées en besoin de protection.</p>

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.4 Évolution et renforcement des règlements sur la protection de l'environnement	1.4.1 La Fiducie sera pro-active dans le renforcement de dispositions réglementaires en matière de protection de la nature prévues au règlement municipal. WILD proposera également des mesures de restauration des propriétés foncières et des clauses réglementaires conséquentes.

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.5 Acquérir, administrer et faire fructifier un <i>capital financier</i> permettant ainsi le respect de nos obligations.	<p>1.5.1 Dès l'année fiscale de 2022, Le conseil municipal de Wentworth s'est engagé à réserver un <i>montant d'argent</i> de son budget annuel.</p> <p>1.5.2 Pour assurer l'entretien des propriétés acquises à perpétuité, la Fiducie va acquérir un <i>fonds de prévoyance ou dotation</i> pour faire face à toute dépense imprévue. Idéalement, la Fiducie utiliserait uniquement les intérêts produits à partir du capital investi.</p> <p>1.5.3 WILD s'engage à garder ses dépenses administratives à 10% de son budget annuel.</p>

ORIENTATION
STRATÉGIQUE:

1

CONSERVATION DES
MILIEUX NATURELS
préserver le patrimoine
biologique naturel des
terrains acquis par WILD
pour la perpétuité.

Objectifs	Actions Proposées
1.6 S'adonner à des campagnes de financement afin de s'assurer d'un financement accessoire en respect des exigences des organismes de bienfaisance.	1.6.1 WILD organisera des campagnes de financement et de jumelage au don de propriété ; 1.6.2 Elle organisera aussi d'autres activités de financement tel qu'évènements (soirées) bénéfiques, récréatifs, sportifs ou éducatifs ; 1.6.3 La fiducie va aussi soumettre des demandes de financement auprès de divers bailleurs de fonds. 1.6.4 WILD va initier un système d'adhésion de membres afin de maintenir la qualité de ses sentiers.